

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 mai 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel « Identifiant national de santé »

NOR : SSAD2111286A

Publics concernés : professionnels, établissements, services et organismes intervenant dans la prise en charge des personnes à des fins sanitaires et médico-sociales, y compris les professionnels en charge de la mise en œuvre et de l'usage des systèmes d'information exploitant des données de santé à caractère personnel.

Objet : approbation des modifications apportées au référentiel « identifiant national de santé » (INS), qui décrit les conditions et modalités de mise en œuvre de l'obligation de référencement des données de santé avec l'INS.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Références : le présent arrêté est pris en application de l'article R. 1111-8-7 du code de la santé publique. L'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la directive 2015/1535/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, et notamment la notification n° 2018/508/F du 4 octobre 2018 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1111-8-1 et suivants et R. 1111-8-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 portant approbation du référentiel « Identifiant national de santé », dans sa version 1.0 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2021-039 en date du 30 mars 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le référentiel « Identifiant national de santé » dans sa version 2.0 annexée au présent arrêté est approuvé.

Il peut être consulté sur le site internet du groupement mentionné à l'article L. 1111-24 du code de la santé publique.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mai 2021.

Pour le ministre et par délégation :

*La déléguée ministérielle
au numérique en santé,*

L. LÉTOURNEAU

Nota. – Le référentiel et ses annexes peuvent être consultés à l'adresse : <https://esante.gouv.fr/securite/identite-nationale-de-sante>.